

26 JUILLET 2023

SENSIBILISATION DES ÉLUS DU CANTAL

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

A la suite des cambriolages survenus au cours de la nuit écoulée visant tout particulièrement les agences postales communales situées au Nord de notre département (VEBRET et MENET), le major VALLES, Christophe, référent sûreté de la gendarmerie du Cantal sollicite nos services pour attirer votre attention et votre vigilance sur ces actes délictueux.

Aussi, pour faire suite aux actes malveillants précités au cours desquels les recettes des relais postes sont principalement recherchées, ce militaire a désiré, au travers de ce mail, vous délivrer un message de prévention sans oublier les conseils visant à mieux renforcer la sécurité de vos structures.

Le but étant toujours de compliquer la tâche des voyous et de les dissuader d'agir, il vous recommande de renforcer l'ensemble des ouvertures tout particulièrement par la pose d'un vitrage retardateur à l'effraction, de bénéficier de blocs-portes et de volets résistants à l'attaque avec des serrures protégées contre le perçage, l'arrachage et le forçage.

Afin d'assurer une détection à l'intrusion pour dissuader et pour alerter le plus en amont possible, il paraît souhaitable de compléter la protection mécanique par une détection périmétrique (Contacteurs d'ouverture). Ce dispositif électronique repérera toute tentative d'intrusion sur l'enveloppe externe du bâtiment.

Dans la mesure du possible, il vous conseille aussi d'équiper vos extérieurs de clôtures et de portails solides, de lumières asservies à des détecteurs de mouvements sans oublier de ne pas laisser à portée de main des objets qui faciliteraient leur intrusion (Outils, échelle...).

Pour ceux qui détiendraient du numéraire (Piscine, office de tourisme, mairie, cinéma, école, locaux associatifs, pont bascule publique, camping, bibliothèque, poste....) il est impératif de vider systématiquement, le soir, vos tiroirs-caisses et monnayeurs et de les mettre en évidence de manière à dissuader les voleurs convoitant principalement l'argent.

Il vous conseille en plus de ne pas encombrer vos devantures par des panneaux publicitaires pouvant occulter la vision de l'intérieur de vos bâtisses et gêner ainsi le travail des unités de gendarmerie en patrouille.

Il vous demande aussi de sensibiliser vos employés communaux aux précautions à avoir en matière de pratiques ou de comportements à risques.

Il est important que des rappels fréquents relatifs aux règles à observer en termes de fermeture, du respect des consignes, des vérifications de manière minutieuse de l'état de toutes infrastructures soient dispensés.

Il vous invite également à signaler tout fait suspect, anormal, douteux à la gendarmerie en composant immédiatement le 17, numéro gratuit, ouvert 24h/24.

Enfin, cet expert en sûreté est à votre disposition pour vous aider à identifier si nécessaire les mesures visant à accroître la protection de vos bâtiments contre les actes de malveillance et à vous accompagner le cas échéant dans vos projets de vidéoprotection ou de système d'alarme intégrant un générateur de brouillard.

CONTACT :Major Christophe VALLES
Chef de la Cellule Prévention Technique de la Malveillance
du Groupement de la Gendarmerie Départementale du Cantal
20 bis, Avenue de la liberté BP 519 - 15000 AURILLAC
Tél : 04 71 45 54 21- Mobile : 06 71 83 26 06